



COMMUNIQUE

Direction de la sécurité civile et de la gestion des risques



VIGILANCE MÉTÉOROLOGIQUE ORANGE – FORTES PLUIES ET ORAGES

Nouméa, le 29/07/2020 à 12h30

À compter du mercredi 29 juillet 2020 à 12h30, **une vigilance météorologique orange – fortes pluies et orages** est annoncée sur les communes de **Bélep, Poum, Koumac, Ouégoa, Pouébo, Hienghène, Touho, Poindimié, Kaala-Gomen, Voh.**

Par ailleurs, une **vigilance jaune**

- **vent violent** est annoncée sur les communes de Bélep, Poum, Ile des Pins, Yaté, Mont-Dore, Koumac, Kaala-Gomen, Voh, Koné, Pouembout, Poya, Bourail, Moindou, La Foa, Sarraméa, Farino, Boulouparis, Païta, Dumbéa, Nouméa.
- **fortes pluies/orages** est annoncée sur les communes de Koné, Pouembout, Ponérihouen, Poya, Houaïlou, Kouaoua, Canala, Thio, Yaté, Mont-Dore, Dumbéa, Païta, Boulouparis, La Foa, Sarraméa, Farino, Moindou, Bourail, Nouméa.

La DSCGR appelle la population à se tenir informée de l'évolution de la situation en allant sur le site de Météo-France Nouvelle-Calédonie, www.meteo.nc, en appelant le répondeur d'information de Météo-France Nouvelle-Calédonie au 36.67.36 ou en écoutant les informations diffusées par les différents médias.

Consignes préventives en cas de fortes pluies

- Ne vous déplacez qu'en cas de nécessité.
- Ne franchissez pas, à pieds ou en voiture, les ravines ou les rivières en crues ou qui peuvent l'être soudainement ainsi que les radiers ou routes submergés.
- Ne pas entreprendre un sport ou un loisir de pleine nature et interrompre toute séance en cours.
- Tenez les enfants à distance des caniveaux, ravines et rivières qui peuvent à tout moment déborder
- Signalez votre départ, votre destination et votre arrivée à vos proches.
- Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et constituez une réserve d'eau potable.
- Faites attention à l'eau du robinet qui est susceptible d'être impropre à la consommation au moins 48 h après l'arrêt des pluies.
- Dans tous les cas, si la situation de votre domicile l'exige (zone inondable, bordure de ravine...),

10/12 rue Jean-Baptiste Dézarnaulds – BP M2 – 98849 Nouméa cedex – Tél. : 20 77 00

www.securite-civile.nc

prenez toutes les précautions nécessaires à la sauvegarde de vos biens face à la montée des eaux, préparez-vous à l'évacuation éventuelle de votre domicile.

- Facilitez le travail des sauveteurs qui vous proposent une évacuation et conformez-vous à leurs instructions.

Consignes préventives en cas d'orages

- Évitez d'utiliser le téléphone fixe et les appareils électriques.
- Ne vous abritez pas sous les arbres.
- Arrêter votre véhicule dans un lieu sûr. Vous pouvez rester dans votre véhicule qui vous assure une bonne protection contre les effets de la foudre.
- Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.
- Signalez sans attendre les départs de feu dont vous pourriez être témoins.
- Limitez au maximum vos déplacements.
- Ne franchissez pas, à pieds ou en voiture, les ravines ou les rivières en crues ou qui peuvent l'être soudainement ainsi que les radiers ou routes submergés.
- Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et constituez une réserve d'eau potable.
- Tenez les enfants à distance des caniveaux, ravines et rivières qui peuvent à tout moment déborder.

Consignes préventives en cas de vents violents

- Limitez vos déplacements et évitez les secteurs forestiers.
- Limitez votre vitesse sur route, en particulier si vous conduisez un véhicule ou un attelage sensible aux effets du vent.
- Signalez votre départ, votre destination et votre arrivée à vos proches.
- Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.
- Soyez vigilants face à l'envol et aux chutes possibles d'objets divers tels que branches, tôles, panneaux...
- N'intervenez en aucun cas sur les toitures et ne touchez pas aux fils électriques tombés au sol.
- Ne sortez pas en mer, renforcez les amarres des bateaux à quai.
- Ne vous promenez pas en forêt, sur le littoral ou sur les plages.
- Prévoyez des moyens d'éclairage de secours.

Pour le président du gouvernement de la
Nouvelle-Calédonie et par délégation



Capitaine Laurent THOMAS
Chef du service des opérations
et de la gestion de crises par intérim
Direction de la Sécurité Civile
de la Gestion des Risques de Nouvelle-Calédonie